

Région flamande

Impôt de succession

Tarifs en vigueur au 01.01.2023

TARIF EN LIGNE DIRECTE, ENTRE ÉPOUX, COHABITANTS LÉGAUX ET COHABITANTS DE FAIT DEPUIS PLUS DE 1 AN

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01 à 50 000	3%	-
	50 000,01 à 250 000	9%	1 500
	> 250 000	27%	19 500

Taxation séparée de la part mobilière et immobilière nette.

EXEMPTION DE L'HABITATION FAMILIALE

Lien entre défunt et héritier	<p>Tarif entre époux/cohabitants</p> <p>Par cohabitants, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> cohabitants légaux ou de fait qui le jour de l'ouverture de la succession ont cohabité au moins 3 ans de façon ininterrompue et formaient un ménage commun ; l'exemption ne s'applique pas lorsque le cohabitant est un parent en ligne directe du défunt.
Condition(s) liée(s) au défunt	<p>Au moment de son décès, le défunt et son époux/compagnon cohabitant devaient avoir leur résidence principale en commun (attesté par un extrait du registre de la population).</p> <p>L'exemption est également applicable lorsque il a été mis fin à la cohabitation par :</p> <p>(a) une séparation de fait ;</p> <p>(b) force majeure ;</p> <p>(c) le déplacement du lieu de résidence principal de l'une ou des deux personnes concernées vers une maison de repos, un établissement de soins, une résidence-services ou un complexe résidentiel proposant des services.</p>

EXONÉRATION ENTRE PARTENAIRES SUR LA PART MOBILIÈRE

Lien entre défunt et héritier	<ul style="list-style-type: none"> Epoux/épouse Cohabitant(e) légal Cohabitant(e) de fait avec le défunt depuis au moins 1 an de manière ininterrompue et en ayant formé ménage commun <p>Cette exonération ne vaut pas si le/la cohabitant(e) est un descendant en ligne directe du défunt.</p>
Exonération	Il existe une exonération sur les premiers 50 000 EUR de biens mobiliers. Cette exonération peut procurer un avantage maximal de 1 500 EUR.

TARIF ENTRE FRÈRES ET SŒURS

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01 à 35 000	25%	-
	35 000,01 à 75 000	30%	8 750
	> 75 000	55%	20 750

Ces tarifs sont appliqués sur la part nette de chaque héritier.

TARIF ENTRE TOUTES AUTRES PERSONNES

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01 à 35 000	25%	-
	35 000,01 à 75 000	45%	8 750
	> 75 000	55%	26 750

Ces tarifs sont appliqués sur la somme des parts nettes globalisées de l'ensemble des héritiers du groupe.

SUCCESSION ENTREPRISE FAMILIALE (SOUS CONDITIONS)

En ligne directe et entre époux/cohabitants légaux et cohabitants de fait depuis plus de 3 ans	3%
Entre d'autres personnes	7%

LEGS À UNE ASBL OU UNE FONDATION PRIVÉE

ASBL	0%
Fondation privée	8,5%

LEGS À UN OU PLUSIEURS AMIS

Conditions : 3% avec un maximum de 15 000 EUR. S'il y a plusieurs amis, ils bénéficient de la réduction au prorata de leur legs.

Région flamande

Impôt de donation

Tarifs en vigueur au 01.01.2023

Donation de biens meubles

TARIF EN LIGNE DIRECTE, ENTRE ÉPOUX, COHABITANTS LÉGAUX ET COHABITANTS DE FAIT DEPUIS PLUS DE 1 AN	3%
TARIF ENTRE D'AUTRES PERSONNES	7%

Donation de biens immeubles

TARIF EN LIGNE DIRECTE, ENTRE ÉPOUX, COHABITANTS LÉGAUX ET COHABITANTS DE FAIT DEPUIS PLUS DE 1 AN

Tranche d'imposition (EUR)			Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	à 150 000	3%	-
	150 000,01	à 250 000	9%	4 500
	250 000,01	à 450 000	18%	13 500
> 450 000			27%	49 500

TARIF ENTRE TOUTES AUTRES PERSONNES

Tranche d'imposition (EUR)			Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	à 150 000	10%	-
	150 000,01	à 250 000	20%	15 000
	250 000,01	à 450 000	30%	35 000
> 450 000			40%	95 000

DONATION ENTREPRISE FAMILIALE

Sous conditions	0%
-----------------	----

DONATION À UNE ASBL OU UNE FONDATION PRIVÉE

ASBL	0%
Fondation privée	5,5%

TARIFS RÉDUITS POUR CERTAINES DONATIONS DE BIENS IMMOBILIERS VIA REMBOURSEMENT

- Donation de biens immeubles suivie de travaux de rénovations énergétiques
- Donation de biens immeubles avec une attestation de conformité et un contrat de bail
- Donation d'un monument classé avec une obligation d'investissement

EXONÉRATION D'IMPÔT DE DONATION (DONATION 'SAUT DE GÉNÉRATION')

Conditions	une personne donne à ses descendants les biens ou une partie des biens dont elle a hérités dans un délai d'un an via un acte notarié.
Exonération	l'impôt de donation sera déduit de l'impôt de succession déjà payé.